
VŒU N°41 - Club 0348380 VOLLEY-CLUB VENDROIS (Ligue OCCITANIE)

Secteur :
Formulaire d'engagement des équipes : coordonnées
Avis de la Ligue : Favorable
Date : 11/01/2026

Avis de la Commission Fédérale Sportive : Favorable. Cela a déjà été demandé au service informatique afin de prévoir un numéro d'urgence obligatoire

Avis du Conseil d'Administration : Favorable pour l'évolution informatique

> Article Règlementaire à Modifier :
Fiche d'engagement des équipes

> Nouvelle rédaction de cet Article :
À la rubrique coordonnées de l'équipe prévoir un message pour que le numéro de téléphone qui sera inscrit permettent de contacter l'équipe dans les heures qui précèdent la rencontre (prévenir d'un retard, d'un accident, ... par exemple)

> Motivation du changement souhaité :
Les contacts qui figurent sur la convocation donnent des numéros qui sonnent dans le vide les samedis et dimanches.
Il a été reproché à certains de nos arbitres de ne pas s'être excusé d'un retard alors que les numéros de téléphone qui leur étaient donnés (fixes) ne répondaient pas.

> Date de Mise en Application : Dès que possible

> Moyens de financement si nécessaire : Aucun

VŒU N°88 - Club 0590000 GROUPEMENT SPORTIF DEPARTEMENTAL NORD DE VB (Ligue HAUTS-DE-FRANCE)

Secteur :
MODIFICATION DES CRITERES DE CLASSEMENT DES EQUIPES
Avis de la Ligue : Favorable
Date : 18/12/2025

Avis de la Commission Fédérale Sportive : Favorable. Car effectivement, ce 3ième critère n'étant pas appliqué dans les classements actuels automatiquement, rend le classement publié erroné.

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

> Article Règlementaire à Modifier :
Article 27 CLASSEMENTS du RGES

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre matchs disputés,
2. Nombre de victoires,

3. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus au classement général par chacune des équipes),
4. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
5. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés,
2. Nombre de victoires,
3. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
4. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
5. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus au classement général par chacune des équipes),

> Motivation du changement souhaité :

Le critère 3 actuellement en vigueur ne peut être pris en compte par le logiciel fédéral, il ne peut être calculé qu'à la fin des championnats, une fois toutes les rencontres aller / retour jouées.

Cela entraîne un classement "incorrect" sur le site de la FFVolley.

De plus un classement doit être basé sur toute la saison et pas sur 2 rencontres, ce critère ne doit intervenir qu'en cas d'égalité parfaite entre 2 équipes après les 4 autres critères.

Placé en 5ème position cela permet d'avoir un classement correct durant toute la saison sur le site fédéral et ce 5ème critère ne fera que départager les égalités éventuelles après les 4 autres critères qui eux prennent en compte toute la saison.

> Date de Mise en Application : saison 2026/2027

> Moyens de financement si nécessaire :

Aucun vu que le logiciel actuel ne prend pas en compte ce critère.

VŒU N°89 - Club 0837251 VOLLEY BALL OLLIOULAIS (Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)

Secteur :

Composition d'équipe

Avis de la Ligue : Favorable

Date : 16/12/2025

Avis de la Commission Fédérale Sportive : Favorable La commission est favorable à l'application de cette évolution sur l'intégralité des compétitions.

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

> Article Règlementaire à Modifier :

Article 18 - EQUIPES

> Nouvelle rédaction de cet Article :

6x6 indoor maximum de joueurs 14 sur la feuille de match dont 2 libéros.

> Motivation du changement souhaité :

Notre Comité (VAR) l'a adopté aux équipes 6x6 Départementales, dans une logique d'uniformité cela pourrait être étendu à toutes les équipes et catégories qui jouent en 6x6.

Cela permettrait aussi d'avoir un plus large choix lors des sélections régionales (CRE) par exemple.

> Date de Mise en Application : saison 2025-2026

> Moyens de financement si nécessaire :
Pas d'impact financier